

BURUNDI: Résoudre les querelles foncières par le partage

IRIN, 8 mai 2009

Photo: Judith Basutama/IRIN Jonas Saya et André Kareke, son ancien voisin tutsi, qui ont décidé de partager entre eux le terrain qu'ils se disputaient BUJUMBURA - De retour au Burundi après plusieurs années d'exil en Tanzanie, Jonas Saya savait qu'il lui serait difficile de récupérer ses terres, et ses anciens voisins s'étaient installés. « Je voulais que mes enfants aient un toit », a-t-il expliqué. Jonas Saya, 56 ans, est retourné dans son pays avec ses six enfants, après avoir passé 37 ans dans le vieux camp d'Ulyankulu, dans l'ouest de la Tanzanie. Comme de nombreux Burundais, Jonas Saya a fui son pays lorsque la guerre civile a éclaté, en 1972, laissant ses terres inoccupées. Au fil des années, toutefois, le gouvernement a encouragé les habitants restés sur place à occuper les terrains vacants, leur offrant même des titres de propriété.

En 2006, lorsque Jonas Saya est rentré pour préparer le rapatriement de sa famille, il a ainsi découvert que son ancien voisin tutsi André Kareke s'était installé sur son terrain, ce qui a donné lieu à une querelle entre les deux hommes. Les autorités, de telles querelles sont d'ordinaire si fréquentes qu'elles figurent en tête des registres judiciaires burundais. Selon Nestor Niyonkuru, chargé de communication de la Commission nationale des terres, quelque 10 à 771 litiges entre les rapatriés et les habitants restés sur place avaient été enregistrés au mois de décembre 2008. Sur ces affaires, 3 ont été résolues grâce aux efforts de conciliation de la commission, formée en 2006, ou réglées à l'amiable par le litige. La querelle entre M. Saya et Kareke fait partie de celles qui ont été réglées à l'amiable, les deux hommes acceptant de se partager leur terrain. « Je voulais la paix, pour moi-même, pour mes enfants et pour les enfants de mes enfants », a expliqué M. Kareke à IRIN. « C'est pour ça que j'ai accepté. Maintenant, je possède de nouveau mon terrain, mais ce qui est important, c'est que nous vivons en paix avec eux [les rapatriés]. » « Dans quelques années, nous allons mourir [mais] nous voulons partir en laissant la paix », a-t-il ajouté. « Si nos enfants nous voient nous déchirer pour ces terres, ils ne vont jamais cesser de se battre ». Les réfugiés rentrent chez eux : à leur retour, nombre d'entre eux découvrent qu'ils devront disputer à de nouveaux occupants les terres dont ils étaient auparavant propriétaires (photo d'archives) La fin d'une rive Il ne fut toutefois pas facile de résoudre ce problème. Le jour où M. Kareke a vu sa famille Saya revenir pour récupérer ses terres, son rive s'est achevée », s'est-il souvenu. « J'avais pensé pouvoir le laisser à mes enfants et à mes petits-enfants », a-t-il raconté. « Leur retour a mis fin à mes rêves. L'Armée a donné un titre de propriété par les autorités, M. Kareke refusait d'accepter que quelqu'un d'autre se fût approprié son terrain. « Je l'ai contacté, mais il m'a dit qu'il l'avait acheté aux autorités », s'est souvenu. « Je voulais juste vivre en paix avec lui ». Contrairement à bon nombre d'autres rapatriés qui ont insisté pour que les nouveaux occupants de leurs terres évacuent les lieux à leur retour, M. Saya s'est montré prêt à transiger.

Photo: Judith Basutama/IRIN Les réfugiés rentrent chez eux : à leur retour, nombre d'entre eux découvrent qu'ils devront disputer à de nouveaux occupants les terres dont ils étaient auparavant propriétaires (photo d'archives) « Je savais que je ne pouvais pas lui faire évacuer les lieux », a-t-il dit. « Je voulais juste conclure un arrangement à l'amiable, pour faciliter les choses, mais là encore, il a rejeté toutes les propositions que je lui ai faites ». Finalement, les deux hommes ont accepté de se partager leur terrain. Mais M. Kareke voulait diviser le terrain en parts égales (une proposition que M. Saya a rejetée, expliquant qu'il était issu d'une famille nombreuse). M. Saya avait en effet laissé ses frères en Tanzanie et ceux-ci allaient un jour tenter de récupérer une part de ce même terrain. Finalement, avec l'aide des amis et des voisins, les deux hommes ont conclu un accord approuvé par la suite par la commission des terres. En regardant M. Saya et Kareke plaisanter ensemble, aujourd'hui, il est difficile de croire qu'un litige foncier grave les ait opposés. « [des visiteurs] lui amènent de la bière, il [M. Kareke] m'invite à en boire avec lui », a expliqué M. Saya. Pour assurer que M. Saya puisse partager une partie du terrain avec ses frères à leur retour de Tanzanie, une zone plus grande lui a été allouée. « Ce qui compte, aujourd'hui, c'est que nous vivions en paix », a-t-il déclaré. « Grand ou petit, est réglé, maintenant ». [FIN] [Les informations vous sont parvenues via IRIN, un département d'informations humanitaires des Nations Unies, mais ne reflètent pas nécessairement les vues des Nations Unies ou de ses agences]